



## Conseil économique et social

Provisoire

14 juillet 2005

Français

Original: Anglais

---

### Session de fond de 2005

Débat consacré à la coopération régionale

#### Compte rendu analytique provisoire de la 15<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 5 juillet 2005, à 10 heures

*Président:* M. Nesho (Vice-Président) ..... (Albanie)

### Sommaire

Dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales sur le thème:  
Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan  
international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire: une  
perspective régionale

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



*En l'absence du Président, M. Nesho (Albanie), Vice-Président, prend la Présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales sur le thème: Vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire: une perspective régionale**

*Présentation par la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe et Coordinatrice des commissions régionales du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes (E/2005/15-20)*

1. **Mme Schmognerova** (Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe et Coordinatrice des commissions régionales) déclare que l'organisation d'un dialogue avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales immédiatement après le débat de haut niveau du Conseil économique et social constitue un élément positif de nature à faciliter l'examen de la dimension régionale des problèmes mondiaux ainsi que l'application d'une approche plus cohérente dans la recherche de solutions aux difficultés que suscite la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement aux échelons régional et sous-régional. Le lien entre la réduction de la pauvreté, l'emploi et l'intégration sociale ne saurait être exagéré, et Mme Schmognerova espère que certaines des questions évoquées lors de la discussion seront également examinées lors des débats consacrés à la coordination et aux activités opérationnelles.

2. Les conférences mondiales des années 90 et, plus récemment, la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement ont débouché sur des mandats clairs concernant les mesures à mettre en oeuvre au plan régional et une claire reconnaissance du rôle qui incombe aux commissions régionales en matière de plaidoyer, de fixation de normes, de partage de l'information et d'échange de meilleures pratiques. Les commissions régionales collaborent étroitement avec les commissions techniques pour passer en revue et évaluer les résultats obtenus et identifier les problèmes communs aux diverses régions afin de

formuler des recommandations appropriées au sujet des politiques à adopter.

3. Les évaluations au plan régional de la réalisation des Objectifs font apparaître, dans le meilleur des cas, une situation mitigée marquée par de nettes insuffisances et des résultats extrêmement contrastés. Les généralisations concernant les tendances aux plans mondial et régional ne reflètent pas les considérables différences qui existent entre les régions et sous-régions et à l'intérieur de celles-ci et même parfois à l'intérieur des pays. Les défis auxquels sont confrontés les pays en développement sont redoutables: la pauvreté absolue a continué de se propager en Afrique subsaharienne, et la moitié des pays de la région desservie par la Commission économique pour l'Europe ne réussiront sans doute pas à atteindre au moins l'un des Objectifs. Il faudra rechercher des solutions sur la base de politiques cohérentes à tous les niveaux, d'un financement extérieur adéquat des efforts de développement, d'un système commercial équitable et d'une bonne gouvernance.

4. À l'ère de la mondialisation et d'une interdépendance économique croissante, la coopération régionale offre un moyen efficace de s'attaquer aux problèmes de développement communs. Il est certes indispensable que les pays pilotent le processus de réalisation des Objectifs, mais les approches régionales et la coopération Sud-Sud peuvent renforcer les bonnes pratiques au niveau des pays et encourager la diffusion à plus grande échelle. Un partenariat entre pays développés et pays en développement revêt également une importance capitale.

5. **M. Kim Hak-Su** (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)), se référant à la réalisation des Objectifs au plan régional, met en relief les liens qui existent entre les dimensions nationales et transfrontières et leur mise en oeuvre. Les rapports régionaux sont censés compléter, sans faire double emploi avec eux, les rapports nationaux concernant la mise en oeuvre des Objectifs et ont pour but d'aider à identifier les caractéristiques régionales et les pratiques optimales. Ils peuvent représenter des recommandations de caractère général tendant à renforcer les activités de mise en oeuvre des OMD par le biais d'une coopération régionale et internationale. C'est ainsi par exemple que la CESAP coopère avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), la Commission économique pour l'Afrique

(CEA), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et le Marché commun du Cône Sud (MERCOSUR).

6. Pour éviter les doubles emplois, les réunions régionales de coordination pourraient être une instance permettant d'étudier les possibilités de resserrer la coopération en ce qui concerne l'élaboration de rapports régionaux sur la réalisation des Objectifs; d'assurer un partage systématique de l'information et la cohérence des politiques, et de maximiser les effets de synergie.

7. Entre autres initiatives, la CESAP a publié le premier rapport régional sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en juin 2003; son deuxième rapport, qui doit être achevé en 2005, représentera le fruit de la collaboration entre la CESAP, le Bureau du PNUD pour l'Asie et le Pacifique et la Banque asiatique de développement (BASD). Les autres commissions régionales doivent également publier leurs propres rapports en 2005. Ces rapports pourront stimuler les efforts entrepris dans les domaines de l'allègement de la dette, de l'aide publique au développement et des investissements étrangers directs, autant d'éléments qui revêtent une importance capitale pour la réalisation des Objectifs.

8. Une des caractéristiques des rapports régionaux est qu'ils sont étroitement liés les uns aux autres et qu'ils ont un caractère intersectoriel, outre que l'application des recommandations qu'ils contiennent a un aspect essentiellement transfrontière. Les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) élaborés au plan national doivent également être replacés dans une perspective régionale, et il faut pour cela que les données soient comparables, que les analyses correspondent et que les recommandations de politique générale soient cohérentes. Les commissions régionales constituent l'instance la mieux appropriée pour étudier ces éléments. Les recommandations sur les politiques à adopter peuvent varier d'une région à l'autre, selon le contexte et le niveau de développement, et les commissions régionales sont bien placées pour définir les options les plus adéquates à cet égard. Elles ont réalisé un travail intense pour préparer les rapports sur la mise en oeuvre des Objectifs, en étroite coopération avec le système des Nations Unies, par le biais des mécanismes régionaux de coordination. Leurs principales contributions sont l'établissement d'une vue d'ensemble de la situation et

la formulation collective de principes d'action pouvant converger et déboucher sur un programme mondial, processus qui ne pourrait pas être mené à bien de façon aussi cohérente et efficace par le biais de simples rapports nationaux.

9. **M. Fedorchenko** (Fédération de Russie) déclare que sa délégation considère les commissions régionales jouent un rôle important en individualisant et en adaptant les politiques mondiales de développement. Elle appuie la coopération avec d'autres organisations régionales extérieures au système des Nations Unies, par exemple l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La coopération entre la Commission économique pour l'Europe et une vingtaine de pays d'Europe qui se trouvent encore au milieu de leurs efforts de réforme et d'intégration économiques doit se poursuivre, de même que la coopération entre la CESAP et les pays d'Asie centrale.

10. Pendant les années 90, la Commission économique pour l'Europe a acquis une riche expérience en s'efforçant de relever les défis émergents et de faire face à des priorités changeantes et l'expansion récente de l'Europe impose une réévaluation de son rôle. Il ne devrait plus y avoir de ligne de démarcation en Europe, une coopération économique paneuropéenne étant aujourd'hui devenue une réelle possibilité. La participation active de la Commission économique pour l'Europe à la consolidation des résultats déjà obtenus servira les intérêts de tous les pays de la région.

11. **M. Schultz** (Royaume-Uni), parlant au nom de l'Union européenne, des pays en cours d'adhésion, la Bulgarie et la Roumanie, des pays candidats, la Turquie et la Croatie, des pays parties au processus de stabilisation et d'association, l'Albanie et la Serbie et le Monténégro, et de la République de Moldova, déclare que les commissions régionales ont beaucoup contribué à rehausser la visibilité des Objectifs du Millénaire pour le développement et à faire mieux comprendre la nécessité de mettre en oeuvre des politiques cohérentes aux échelons national, régional et international. Il est de fait que ces objectifs ne pourront être atteints que par le biais d'un processus piloté au plan national, mais le cadre régional offre une possibilité précieuse d'échanger les données d'expérience acquises au plan national et constitue un mécanisme utile pour les examens par les pairs. Le suivi au plan régional complète les efforts déployés à cette fin au plan

national et met en relief les tendances régionales et les approches comparatives.

12. L'Union européenne est convaincue que les commissions régionales ont des compétences qui pourraient être utilisées plus efficacement pour aider les pays à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, et elle se félicite par conséquent des réformes proposées. Il faut que les activités des commissions régionales soient mieux ciblées. En ce qui concerne les travaux de la Commission économique pour l'Europe, M. Schultz souligne qu'il importe d'éviter les chevauchements d'efforts entre les organisations internationales et régionales qui opèrent dans la région. Certains pays ayant achevé leur processus de transition ont récemment rejoint les rangs des donateurs d'aide publique au développement, élément dont il y a tout lieu de se féliciter. En ce qui concerne la CEPALC, étant donné les inégalités qui caractérisent la répartition des revenus dans toute la région, l'Union européenne appuie l'accent qui est mis actuellement sur l'élaboration de politiques distributives, notamment grâce à un renforcement de l'appui au secteur social, dans le cadre des efforts de réalisation de l'Objectif 8. Bien que la région de l'Asie et du Pacifique ait enregistré le taux de croissance le plus élevé du monde, il reste à résoudre d'importants problèmes de développement: c'est dans cette région que l'on trouve le plus grand nombre de personnes vivant dans une pauvreté absolue, et la pauvreté s'est aggravée dans plusieurs pays. Une récente réunion régionale a débouché sur une précieuse évaluation des progrès accomplis et des obstacles rencontrés en ce qui concerne la réalisation des Objectifs en Asie et dans le Pacifique. L'Union européenne se félicite des progrès accomplis dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) en ce qui concerne la réalisation de plusieurs des objectifs, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Toutefois, il importe de redoubler d'efforts pour résoudre les problèmes qui se posent dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'éducation, de la gouvernance, du développement économique et de l'autonomisation des femmes.

13. Le règlement des conflits revêt une importance capitale aussi si l'on veut que la région puisse réaliser tout son potentiel. Il est clair que le continent africain est celui qui est encore le plus loin de la réalisation des Objectifs. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a beaucoup contribué à l'éradication de la

pauvreté en aidant les pays à organiser des examens par les pairs de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. La prochaine génération de stratégies devra s'attaquer aux contraintes structurelles qui entravent les efforts de réduction de la pauvreté en élaborant des politiques de promotion de la croissance qui soient dûment liées à la réalisation des Objectifs. L'Union européenne appuie les études sur l'égalité entre les sexes en Afrique entreprises sur une base pilote dans une douzaine de pays ainsi que les activités de la Commission pour la lutte contre le VIH/sida et pour l'amélioration de la gouvernance en Afrique. Il y a lieu de noter en outre qu'à sa dernière session, la Commission économique pour l'Afrique a examiné le premier Rapport d'examen mutuel élaboré conjointement par la CEA et l'OCDE.

14. **M. Ibrahim** (Guinée) dit que la CEA a fourni une assistance précieuse aux pays membres de l'Union du fleuve Mano, qui sont au nombre des plus vulnérables aux crises. Il souhaiterait avoir de plus amples informations au sujet du lien qui existe entre les études et leur application et voudrait aussi savoir s'il est fait appel à des partenariats pour la mise en oeuvre des plans pertinents.

15. **M. Adel** (Observateur de la République arabe d'Égypte) dit que sa délégation est préoccupée par le fait que plusieurs pays de la région de l'Asie occidentale ne sont pas en voie de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Aussi importe-t-il de resserrer la coopération aussi bien à l'intérieur du système des Nations Unies qu'avec les organisations régionales.

16. **M. Kim Hak-Su** (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)) déclare que la région Asie-Pacifique a jusqu'à présent établi deux rapports sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il était souligné dans le rapport de 2003 qu'il serait possible d'obtenir une réduction de la pauvreté monétaire mais qu'il subsisterait de sérieuses carences auxquelles il faudrait remédier dans les domaines de l'égalité entre les sexes et de la santé. Dans le deuxième rapport, de 2005, il est dit qu'il sera possible d'atteindre les objectifs numériques mais qu'il subsistera des disparités énormes. La région est divisée entre deux catégories de pays, à savoir ceux qui, accomplissant des progrès rapides, pensent pouvoir atteindre les OMD d'ici à 2015, et les pays qui, n'étant pas sur la bonne voie, surtout les pays les moins

avancés et les petits États insulaires en développement, ne comptent pas pouvoir atteindre aucun de ces Objectifs à cette date. Comme il s'agit de petits États, ils n'ont pas pu faire entendre leurs voix. M. Kim Hak-Su recommande la mise en oeuvre de nouvelles initiatives, par exemple dans les domaines de la coopération Sud-Sud et des investissements étrangers directs par la Chine, l'Inde, la République de Corée et Hong Kong, pour aider les voisins de la région.

17. **M. Amoako** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)) déclare que l'Afrique est la région où la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement soulève le plus de problèmes, comme les ministres l'ont reconnu lors de la session de la CEA qui s'est tenue récemment à Abuja sur le thème "La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique". Dans le contexte du développement du continent, les Objectifs, en soi, ne reflètent pas tous les efforts qui s'imposent. Il faut mettre l'accent sur l'expansion économique et la création d'emplois et s'attacher dans une optique globale à promouvoir la réalisation du potentiel de l'Afrique. En dépit de la contribution précieuse qu'elles ont apportée, les stratégies pour la réduction de la pauvreté doivent être plus complètes, être mieux orientées vers la croissance et refléter l'importance des partenariats.

18. La réalisation de beaucoup des objectifs de développement est compromise par la pandémie de VIH/sida. La Commission pour la lutte contre le VIH/sida et l'amélioration de la gouvernance en Afrique a ainsi décidé de publier au cours des prochains mois un rapport sur l'impact de la pandémie sur tous les aspects de la société en examinant dans une optique systématique les pratiques optimales, les progrès accomplis et les problèmes à résoudre dans les domaines de la prévention, des soins et du traitement ainsi que du financement.

19. L'Union africaine apparaît progressivement comme une institution importante pour la réalisation des Objectifs de développement au plan régional et la CEA collabore étroitement avec elle à cette fin.

20. **M. Machinea** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)) fait observer que les progrès accomplis dans la région sur la voie de la réalisation des Objectifs sont insuffisants: les pays les plus pauvres sont ceux qui ont le moins progressé et, dans

beaucoup d'entre eux, le revenu par habitant demeure inférieur à 1 000 dollars par an. La communauté internationale devra déployer des efforts particuliers pour aider les pays de la région à progresser plus rapidement.

21. **Mme Schmognerova** (Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE)) déclare que la région desservie par la Commission englobe certains des pays au nombre des plus avancés ainsi que des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. La réalisation des Objectifs est extrêmement importante pour les pays à faible revenu et doit être mieux intégrée à leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Beaucoup de pays à revenu intermédiaire de la région ont décidé d'adapter les buts et objectifs qu'ils entendent atteindre à leur propre niveau de développement. La Commission économique pour l'Europe doit publier prochainement un rapport qui complètera celui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) touchant la mise en oeuvre des politiques régionales et la réalisation des objectifs convenus au plan international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement.

22. **Mme Nieto** (Équateur) déclare que la CEPALC a établi un rapport complet qui démontre la diversité de la région. S'il y a dans la région beaucoup de pays à revenu intermédiaire qui atteindront sans doute les Objectifs, il ne faut pas négliger la situation des autres pays qui n'y parviendront sans doute pas. Aussi convient-il de se féliciter du fait que le rapport mentionne clairement l'impact de facteurs comme l'accroissement démographique, les catastrophes naturelles et les barrières douanières sur la capacité des pays d'atteindre les Objectifs.

23. **Mme Schmognerova** (Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE)), présentant la question de la coopération entre les commissions et organisations régionales à l'appui de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, rappelle que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont, dans leurs résolutions, donné aux commissions régionales pour mandat d'assurer le suivi des conférences internationales et réunions au sommet consacrées au développement. Ce mandat constitue le cadre dans lequel doit être resserrée la coopération de sorte que les objectifs de développement convenus au plan international puissent être réalisés au plan régional en coopération avec les organismes extérieurs au système

des Nations Unies, y compris les banques régionales de développement.

24. La région de la CEA est caractérisée par une collaboration croissante entre la Commission, l'Union africaine, six groupements économiques sous-régionaux et la Banque africaine de développement (BAfD). Dans la région de la Commission économique pour l'Europe, il existe une coopération remarquable entre celle-ci et l'OSCE ainsi qu'une étroite coopération entre l'Initiative pour l'Europe centrale (IEC), le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire et la Commission européenne. La CEPALC, pour sa part, coopère étroitement avec l'Organisation des États américains (OEA) et collabore depuis longtemps avec la Banque interaméricaine de développement (BID). Dans la région de la CESAP, il existe une étroite coopération entre la Commission et la Banque asiatique de développement (BAsD), ainsi qu'avec différents groupements ou organisations de caractère sous-régional comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et l'Association de coopération régionale dans le sud de l'Asie (SAARC). La CESAP organise chaque année des réunions consultatives entre son Secrétaire exécutif et les chefs de secrétariat des organisations sous-régionales. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) maintient d'étroites relations de travail avec la Ligne des États arabes, le Conseil des Ministres arabes de l'environnement et la Banque islamique de développement.

25. Les secrétaires exécutifs des commissions régionales sont prêts à fournir au Conseil tous les détails nécessaires au sujet de l'expérience qu'ils ont acquise dans leur collaboration avec les organismes extérieurs au système des Nations Unies concernant la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international. Il a été pris conscience des menaces de caractère économique, social et environnemental qui pèsent sur la sécurité dans la région de la Commission économique pour l'Europe et elles sont reflétées dans la coopération établie de longue date entre celle-ci et l'OSCE. Cette coopération a récemment été renforcée par la signature entre les deux institutions d'un mémorandum d'accord qui pourrait être un modèle utile pour les autres régions et qui pourrait être utilisé dans le contexte des discussions en cours au sujet de la réforme du Conseil.

26. **M. Machinea** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)) fait observer que la Déclaration du Millénaire et le Consensus de Monterrey offrent un cadre très complet pour un partenariat mondial au service du développement fondé sur des responsabilités communes mais différenciées et une obligation redditionnelle mutuelle qui exigent une cohérence appréciable des politiques aux échelons national, régional et mondial. Si la responsabilité primordiale de la réalisation des Objectifs relève des pays eux-mêmes, il est clair que les efforts nationaux ne peuvent pas aboutir et n'aboutiront pas en l'absence d'un environnement international de nature à les appuyer et à les faciliter. La dimension régionale offre aux pays un mécanisme efficace de coopération pour la solution de problèmes de développement communs et pour la réalisation des Objectifs. Les questions transfrontières sont particulièrement pertinentes.

27. Pour resserrer la coopération régionale, il importe de renforcer et d'élargir les accords sous-régionaux au moyen d'une libéralisation des échanges, d'une plus grande mobilité des travailleurs et de l'adoption de règles, de réglementations et de mécanismes de coordination macroéconomique communs. En consolidant leur intégration sur le plan commercial et en intensifiant leur coopération macroéconomique et financière, les régions peuvent se mettre à l'abri de l'instabilité qui caractérise l'environnement mondial et financier. Les marchés régionaux peuvent également constituer pour les entreprises une excellente possibilité d'apprendre à opérer sur les marchés extérieurs et être aussi un cadre permettant d'harmoniser toute une série de règles et de règlements, de réduire les coûts de transaction et de générer des économies d'échelle.

28. La coopération régionale pourrait être améliorée aussi grâce à l'établissement de réseaux régionaux dans le domaine de l'infrastructure. Les investissements régionaux dans l'infrastructure physique contribuent à réduire les coûts, à libérer le potentiel de croissance existant et à surmonter les handicaps géographiques dans les pays à faible revenu. Un accent particulier devra être mis sur l'amélioration de l'infrastructure productive dans les domaines des transports et de l'énergie, sur le développement des infrastructures et des réseaux des technologies de l'information et de la communication au plan régional et sur l'harmonisation

des mécanismes de réglementation afin de réduire les coûts et de faciliter l'accès aux marchés.

29. En outre, il faudrait mettre en place des mécanismes pour aider les pays en périodes de crise, particulièrement en renforçant les mécanismes financiers régionaux. Les banques et fonds régionaux et sous-régionaux de développement pourraient jouer un rôle critique à cet égard en acheminant des fonds vers les pays à faible revenu, en atténuant l'impact de l'instabilité sur les marchés financiers des pays à revenu intermédiaire et en donnant accès à des emprunts à longue échéance en périodes de crise. Ces institutions pourraient également faciliter et catalyser les investissements du secteur privé.

30. Il faut par ailleurs élaborer des stratégies communes de production et d'innovation dans des domaines comme les industries culturelles, la recherche agronomique et le tourisme. La génération de systèmes régionaux et sous-régionaux d'innovation, surtout lorsque les ressources nationales sont insuffisantes pour permettre aux pays de soutenir la concurrence au plan international, devrait faciliter la création de stratégies de coopération plus larges dans des domaines comme l'éducation, la recherche et le développement technologique.

31. Il importe de mieux faire connaître la richesse des ressources naturelles et de la biodiversité des différentes régions et d'améliorer la cohésion sociale en s'employant à promouvoir un développement plus harmonieux au niveau des sous-régions. Il faudrait établir des mécanismes régionaux pour prévenir et gérer les catastrophes naturelles et faire face à leurs effets et aussi formuler des politiques communes pour prévenir et combattre les épidémies et pandémies et ainsi réduire les taux de mortalité et renforcer le capital humain.

32. En s'impliquant davantage dans les efforts des institutions régionales et sous-régionales, les pays peuvent faciliter la fourniture de biens publics régionaux par le biais de réseaux d'institutions régionales et de parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé. Les commissions régionales se sont d'ailleurs activement employées à appuyer et promouvoir de telles activités.

33. Le suivi au plan régional de la réalisation des Objectifs complète les efforts nationaux de suivi en permettant d'identifier les tendances régionales et en proposant des approches comparatives; cela contribue à

dégager une vision commune des problèmes à résoudre. La dimension régionale offre une occasion d'échanger les données d'expérience acquises au plan national et d'améliorer les meilleures pratiques. À ce propos, les commissions régionales offrent un cadre pour l'échange de données d'expérience entre tous les pays membres, les organisations régionales et sous-régionales, la société civile et le secteur privé.

34. Du fait de l'interdépendance des économies dans un monde globalisé, les politiques nationales, particulièrement celles qui concernent les échanges, les investissements, le développement industriel et l'environnement, sont souvent limitées par des considérations liées aux marchés internationaux. Des approches régionales peuvent jouer le rôle de pont entre l'économie mondiale et les préoccupations propres aux divers pays. Une approche régionale est en outre presque toujours la seule que les pays en développement puissent adopter s'ils veulent faire entendre leurs voix sur la scène internationale.

35. La recherche d'une plus grande cohérence des politiques aux échelons national, régional et international devra demeurer un aspect critique de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les commissions régionales ont joué un rôle important à cet égard en rehaussant la visibilité des Objectifs et en faisant bien comprendre la nécessité d'élaborer des séries différentes de politiques cohérentes aux échelons régional, national et international.

36. **M. Amoako** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique) fait observer que les Objectifs reflètent une vision mondiale commune du développement, un cadre pour une intervention globale face aux multiples problèmes au développement et une série d'aspirations communes pouvant servir de base à la création de partenariats de développement et au suivi systématique des engagements réciproques pris en faveur de leur réalisation. Dans son rapport intitulé "Dans une liberté plus grande", le Secrétaire général a proposé un certain nombre de mesures spécifiques à adopter dans ce but, mais le succès dépendra en définitive de l'efficacité des partenariats mondiaux entre les pays riches et les pays pauvres et entre toutes les parties prenantes.

37. En Afrique, les partenariats créés en vue de promouvoir la réalisation des Objectifs devront être évalués aux échelons national et régional ainsi que

dans le contexte des relations entre l'Afrique et ses partenaires de développement. Au plan national, de solides partenariats doivent être établis entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile en vue de la mise en oeuvre d'une robuste stratégie de promotion de l'emploi. Au plan régional, les institutions responsables des divers aspects du développement doivent intervenir de façon concertée et cohérente. En Afrique même, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) peut offrir le cadre requis. La même cohérence est nécessaire aussi dans les autres régions. Le partenariat entre l'Afrique et ses partenaires de développement est un pacte dans le contexte duquel les dirigeants africains ont promis à leurs populations de respecter des principes fondamentaux, comme une bonne gouvernance et la réduction de la pauvreté. Le Mécanisme africain d'examen par les pairs constitue un moyen approprié d'évaluer ces engagements de façon plus robuste et offre également un moyen de progresser dans les efforts entrepris en partenariat pour promouvoir le développement.

38. Un autre aspect de ce pacte est l'engagement qu'a pris la communauté internationale d'accroître le volume et d'améliorer la qualité de l'assistance, particulièrement dans des domaines prioritaires comme les investissements, l'éducation, l'infrastructure, le renforcement des capacités et la prévention des conflits. La CEA a récemment décidé d'entreprendre un programme majeur dans ces domaines, en mettant en relief l'importance clé que revêt un commerce équitable. Entre autres signes encourageants de l'engagement de la communauté internationale, il y a lieu de citer la décision qu'a prise l'Union européenne de doubler son assistance et d'atteindre en matière d'aide publique au développement l'objectif de 0,7 pour cent du produit intérieur brut (PIB). Les progrès accomplis récemment sur le front de l'allègement de la dette sont particulièrement bienvenus aussi. Dans son rapport, cependant, la CEA a souligné que la réalisation des Objectifs et la réduction de la pauvreté doivent être les buts fondamentaux de l'allègement ou de l'annulation de la dette. Il reste possible d'aller plus loin pour alléger davantage les dettes de l'Afrique.

39. **Mme Schmognerova** (Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE)), parlant au nom de Mme Tallawy, Secrétaire exécutive de la CESAO, met en relief l'importance de la coopération entre les cinq commissions régionales dans les efforts

déployés pour promouvoir la réalisation des Objectifs. Les réunions que tiennent leurs secrétaires exécutifs conformément aux instructions du Conseil constituent un moyen efficace de resserrer la coopération au plan interrégional. Se référant à ce propos à la résolution 1998/46 du Conseil, Mme Schmognerova déclare que les mesures adoptées ont notamment consisté à désigner au sein des secrétariats des différentes commissions des points focaux responsables de tous les principaux domaines d'activité, l'accent étant mis sur la coordination du suivi des réunions mondiales au sommet, comme en témoignent par exemple la formulation de programmes coordonnés pour l'Asie centrale par la Commission économique pour l'Europe et la CESAP, la coordination des travaux d'analyse et des activités opérationnelles et les programmes de mobilisation de ressources menés avec l'aide d'autres institutions des Nations Unies. Il a également été établi des liens plus solides entre les services qui élaborent des statistiques sur l'égalité entre hommes et femmes ainsi qu'une coopération concernant la mise en oeuvre des programmes d'envergure régionale élaborés par chacune des commissions, en particulier entre la CESAP et la CESAO dans le domaine des transports. La coopération a été resserrée aussi dans des domaines comme l'élaboration de statistiques sur la pauvreté, l'environnement, la santé et les handicapés. Depuis 2003, les commissions ont pu mieux coordonner les activités financées aussi bien au moyen des ressources de base que des ressources extrabudgétaires et adopter une approche stratégique des efforts de développement.

40. Pendant l'exercice biennal 2004-2005, il a déjà été approuvé 23 projets régionaux et sous-régionaux de renforcement des capacités en vue de promouvoir la réalisation des Objectifs, et 24 projets sont dans la filière pour l'exercice biennal à venir. Grâce aux efforts coordonnés déployés par les commissions régionales et aux relations de synergie établies entre elles, la coopération technique du système des Nations Unies est devenue mieux adaptée aux besoins concrets des pays.

41. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) appuie la décision qui a été prise d'organiser le débat du Conseil consacré à la coopération régionale immédiatement après son débat de haut niveau. La coopération entre les commissions régionales contribue directement à la réalisation des Objectifs, et les liens entre les divers processus en

cours au sein du système des Nations Unies revêtent une importance considérable, particulièrement dans le contexte de la réforme du Conseil. Le Conseil constitue effectivement un réseau, et le défi consiste à l'utiliser au mieux. M. Ocampo souhaite vivement recevoir des suggestions sur ce point et souligne l'utilité des mécanismes d'examen par les pairs au sein des commissions régionales ainsi que des liens entre les instances régionales et gouvernementales de coopération.

42. Se référant au rapport du Secrétaire général intitulé "Dans une liberté plus grande", M. Ocampo appuie l'initiative de la Commission pour l'édification de la paix ainsi que l'examen triennal d'ensemble par le Conseil des politiques opérationnelles, particulièrement dans le contexte du resserrement de la coopération entre la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et les commissions régionales.

43. **M. Parwito** (Indonésie) pense lui aussi que l'approche régionale est de nature à soutenir les efforts déployés par les pays pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs pays de la région de l'Asie et du Pacifique ont obtenu de bons résultats à cet égard, mais les nombreux pays en développement de la région restent confrontés à des défis majeurs, dont le moindre n'est pas de réduire les taux de mortalité infantile. Le développement est de par sa nature même un processus de longue haleine et des mesures correctives appropriées devront être adoptées lors de la réunion ministérielle qui doit se tenir à Djakarta en août 2005 en vue de lancer une action allant au-delà d'un horizon temporel immédiat.

44. **Mme Hougbedji** (Bénin) est très impressionnée par le document préparé par la CESAP. Les pays les moins avancés d'Afrique ont besoin d'une assistance spéciale pour réaliser les Objectifs. Comment leurs vues pourraient-elles être intégrées à l'examen à mi-parcours de 2006?

45. **M. Kim Hak-Su** (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)), se référant aux mesures à adopter pour faciliter la mise en oeuvre du processus et du plan d'action qui ont déjà été lancés, fait savoir qu'il a été constitué un organe spécial chargé de suivre la situation des pays les moins avancés qui a discuté des sept objectifs du Programme d'action de Bruxelles avec le Bureau de M. Chowdury.

46. La CESAP a organisé la semaine précédente une table ronde afin de mobiliser les pays les moins avancés, en tenant compte en particulier des préoccupations exprimées par certains des pays sans littoral membres de la Commission. L'une des réussites qui a suscité un très vif enthousiasme parmi ces pays est l'Accord intergouvernemental sur l'aménagement d'une artère transasiatique qui, après avoir été ratifié par huit pays membres, est entré en vigueur le 4 juillet 2005. Plusieurs autres questions importantes sont également abordées, en particulier l'élévation du niveau de la mer, les changements climatiques et la gestion des zones côtières.

47. **Mme Schmognerova** (Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe), se référant à la déclaration liminaire de la délégation de la Fédération de Russie, déclare que la Commission économique pour l'Europe a un rôle important à jouer pour éviter que de nouvelles lignes de clivage apparaissent dans la région. Outre l'ancienne ligne de démarcation entre les pays membres et les pays non membres de l'Union européenne, il est apparu de nouvelles divisions fondées sur le PIB par habitant. Les nouvelles économies de marché enregistrent un taux de croissance beaucoup plus rapide que la moyenne de l'Union européenne mais les pays membres les moins favorisés ne connaissent qu'un développement de plus en plus lent. Les technologies de l'information et de la communication et le fossé numérique constituent d'autres clivages, et le Sommet mondial sur la société de l'information a offert une bonne occasion d'étudier les moyens de combler ce fossé dans la région de la Commission économique pour l'Europe.

48. L'action de la Commission est importante aussi pour les pays en transition, mais il se pose dans ce contexte des problèmes différents à résoudre selon que les pays sont riches ou au contraire pauvres en ressources, par exemple en ce qui concerne la dépendance de ces derniers à l'égard du gaz, du pétrole et d'autres ressources, qui doivent diversifier leurs économies. En outre, les deux groupes de pays doivent s'employer à inverser la dégradation de la situation dans le secteur social et dans celui de la santé, eu égard en particulier à l'accroissement marqué de l'incidence de l'infection par le VIH.

49. Il est essentiel de resserrer la coopération entre les pays, et tel est le cas en particulier non seulement de la coopération Sud-Sud en général mais aussi de la coopération entre les pays en transition de la région de

la Commission économique pour l'Europe, y compris ceux du sud-est de l'Europe. Il importe de mettre en place des politiques macroéconomiques de nature à promouvoir la croissance, la stabilité et la création d'emplois, comme l'ont reconnu les institutions de Bretton Woods, qui fournissent une assistance à cette fin.

50. **M. Amoako** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)), en réponse à la question posée par la représentante du Bénin, rappelle le grand nombre de pays d'Afrique qui sont parmi les pays les moins avancés: ils y constituent la majorité, et tous les pays d'Afrique subsaharienne appartiennent à cette catégorie. Les activités de la Commission sont par conséquent, par définition, centrées sur ces pays et portent spécialement sur les transports, le commerce et l'égalité entre les sexes. En outre, la CEA coopère étroitement avec le Bureau de M. Chowdury et elle a décidé d'organiser à Addis Abeba en décembre 2005 une réunion pour passer en revue les progrès accomplis et les études thématiques entreprises.

51. **M. Machinea** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)) déclare que les pays à revenu intermédiaire sont également affectés par les problèmes liés à la pauvreté ainsi qu'aux inégalités entre les groupes ethniques. Tous ces pays aspirent à une égalisation des règles du jeu au plan international. Le Cycle de négociations de Doha a certes apporté de nets avantages, mais les progrès accomplis n'ont pas été suffisants, en particulier en ce qui concerne l'élimination des subventions considérables dont continuent de bénéficier les secteurs agricoles.

52. **M. Abdel Hamid** (Secrétaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)) fait observer que l'instabilité constante dans la région de la CESAO affecte aussi bien les efforts entrepris par les pays pour réaliser les Objectifs que les activités de la Commission elle-même. Aussi a-t-elle incorporé à son prochain programme de travail et budget une proposition tendant à créer un petit service chargé de suivre les problèmes émergents et l'évolution de la situation dans les pays affectés par l'instabilité pour les aider à la surmonter.

53. Tous les pays de la région, sauf peut-être un, réussiront à atteindre les Objectifs, à l'exception possible de celui qui a trait à la réduction de la

pauvreté, dont la réalisation est affectée par l'instabilité.

54. **M. Adel** (Observateur de la République arabe d'Égypte) souhaiterait tout d'abord savoir, étant donné qu'un grand nombre de pays sont tributaires des produits de base, ce que la CEA pourrait faire pour atténuer cette dépendance et pour réduire l'instabilité des prix.

55. M. Adel, se référant au paragraphe 62 du rapport de la CESAO, souhaiterait également savoir ce que cette commission pourrait faire, conjointement avec les divers fonds et programmes des Nations Unies, pour attirer des investissements dans le pays, actuellement très réduits du fait de l'instabilité qui y règne.

56. **Mme Hounbedji** (Bénin) fait observer que l'approche globale élaborée par la CEA pour s'attaquer aux problèmes de développement de l'Afrique ne tient pas suffisamment compte des difficultés spécifiques auxquelles se heurtent les pays les moins avancés en tant que groupe distinct. Cela explique peut-être pourquoi les résultats économiques de la région n'ont pas été meilleurs. Malgré toute l'attention que ses partenaires de développement accordent à l'Afrique, les différentes étapes des progrès à accomplir pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas encore été clairement définies, et la représentante du Bénin souhaiterait savoir comment la CEA envisage de tenir compte des problèmes propres aux pays les moins avancés d'Afrique.

57. **M. Mirafzal** (Observateur de la République islamique d'Iran) demande aux directeurs exécutifs des divers fonds et programmes des Nations Unies de décrire les difficultés concrètes rencontrées dans la collaboration avec les équipes nationales d'appui.

58. **M. Boonpracong** (Thaïlande) remercie la CESAP des efforts qu'elle a menés pour faciliter la conclusion de l'Accord intergouvernemental sur le réseau routier asiatique, qui encouragera une harmonisation des politiques en matière de transport et aiguillonnera ainsi les échanges et le développement dans la région. Il y a également lieu de féliciter la CESAP d'avoir accepté d'entreprendre une étude de faisabilité concernant la banque asiatique d'investissement dont la création a été proposée, qui mettra la région à l'abri des effets de l'instabilité sur les marchés extérieurs et qui empêchera un renouvellement de la crise financière asiatique. M. Boonpracong souhaiterait savoir quelles sont les intentions de la CESAP étant donné la faible intensité

du trafic dans la région en comparaison de celle qui est enregistrée dans la région de la Commission économique pour l'Europe.

59. **M. Abdel Hamid** (Secrétaire de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)) convient avec l'Observateur de la République arabe d'Égypte que l'instabilité dans la région a affecté les investissements et l'emploi en Asie occidentale. Les statistiques montrent qu'il faudrait investir dans la région jusqu'à 35 milliards de dollars pour réduire le niveau de chômage. En outre, la région a 4 pour cent de retard par rapport aux autres régions en ce qui concerne le montant des investissements étrangers directs en raison de l'instabilité politique et d'autres carences. Malgré tout, la CESAO, en coopération avec les autres organismes des Nations Unies, a organisé avec l'Autorité palestinienne et différentes organisations intergouvernementales et non gouvernementales une table ronde visant à promouvoir un appui au développement dans les territoires occupés, et un accord est intervenu sur la mise en route d'un certain nombre de projets de développement d'une valeur totale de 32 millions de dollars.

60. **M. Kim Hak-Su** (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)) déclare que la soixante-quatrième session de la CESAP a été axée surtout sur les éléments du Consensus de Monterrey concernant les investissements à prévoir dans le réseau routier en Asie, dont le montant a été estimé par la Banque mondiale et la Société financière internationale (SFI) à 200 milliards de dollars par an. Jusqu'à présent, le montant disponible n'est que de 50 milliards de dollars et des plans et un portefeuille de prêts sont en cours de préparation pour recycler 2 500 milliards de dollars de créances sur le marché asiatique des obligations et pour améliorer les cotes de crédit sur les marchés mondiaux. En 2006, la CESAP fera porter sa session sur les thèmes de la coopération régionale pour le développement de l'infrastructure en Asie et dans le Pacifique. C'est dans cette perspective que la CESAP a accepté d'entreprendre des études de faisabilité au sujet de la création proposée d'une banque asiatique d'investissement.

61. **Mme Schmognerova** (Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe), en réponse à l'observation formulée par le représentant de la République islamique d'Iran, déclare que si la

Commission a mis en place des mécanismes de coopération technique entre ses États membres par le biais d'instruments juridiques, il demeure possible de développer la coopération avec le PNUD dans des domaines comme l'aménagement du territoire. Elle étudiera les possibilités de produire les effets de synergie dont il a été question lors de la réunion avec le nouvel Administrateur du PNUD. En outre, Mme Schmognerova souscrit à l'appel qui a été lancé pour qu'il soit procédé à une évaluation externe des 60 ans de développement de l'infrastructure dans la région de la Commission économique pour l'Europe et partage les préoccupations exprimées au sujet de l'apparition de nouvelles lignes de clivage. Comme l'a dit le représentant de la Fédération de Russie, le mandat de la Commission économique pour l'Europe devrait être élargi de manière à englober la coopération entre l'Union européenne et les pays candidats, d'une part, et les pays non candidats extérieurs à la région européenne dont le PIB par habitant est moindre, de l'autre. La promotion d'une telle coopération paneuropéenne exigerait une harmonisation plus poussée des législations, et l'expérience acquise par la Commission économique pour l'Europe en matière de transports et de facilitation des échanges pourrait être exploitée pour créer une future zone commerciale.

62. **M. Amoako** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)) fait observer que c'est précisément parce que l'Afrique n'est pas une région homogène que, dans sa dernière étude d'ensemble sur la gouvernance en Afrique, la Commission a centré son attention sur 28 pays et envisage de porter ce nombre à 40 d'ici à 2006. Environ 1 500 participants de tous les pays d'Afrique et d'institutions compétentes ont contribué à cette étude, qui a débouché sur le quatrième Forum pour le développement de l'Afrique, qui s'est tenu sur le thème de la gouvernance. En ce qui concerne la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, autre aspect de ses activités qui intéressent tous les États, la CEA a mis au point des indicateurs qui sont actuellement utilisés par ses États membres pour mesurer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan d'action de Beijing. Le premier Forum sur le développement de l'Afrique avait été axé sur les infrastructures nationales de la communication et de l'information et les stratégies en matière de développement électronique de 38 États membres, dont le Bénin. La collaboration entre la Commission et les groupements sous-régionaux, comme la Communauté

économique des États de l'Afrique centrale (CEDEAC) et la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), est également orientée vers les besoins et caractéristiques propres à chaque pays. Certes, les résultats n'ont pas été classés par sous-groupes de pays, mais l'analyse sera examinée dans la perspective de chaque pays et montrera quelle est la situation des 34 pays les moins avancés d'Afrique au regard des tendances générales. En ce qui concerne la dépendance à l'égard des produits de base, les pays d'Afrique auraient intérêt à veiller à ce que la diversification occupe la place qu'elle mérite dans les négociations commerciales mondiales ainsi qu'à affiner leurs politiques commerciales et industrielles dans le contexte de l'intégration régionale.

63. Afin d'entretenir avec ses partenaires de développement un dialogue ouvert dans le contexte du Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, la CEA a établi à Genève, avec un appui du Gouvernement canadien, le Centre pour les politiques commerciales en Afrique (CPCA), qui aide les pays d'Afrique à négocier les droits de douane, et constitue le principal obstacle aux relations commerciales entre l'Afrique et le monde développé. Les produits bruts sont soumis à des droits peu élevés tandis que les produits traités (c'est-à-dire ceux qui comportent une valeur ajoutée) font l'objet de droits prohibitifs, ce qui entrave le développement de beaucoup de pays d'Afrique. Pour promouvoir l'harmonisation et la cohérence des politiques au niveau des États, la CEA a mis au point pour les pays d'Afrique un indice de compétitivité des échanges qui leur permet d'identifier les obstacles au commerce, comme les coûts du transport, d'où la nécessité impérieuse d'une intégration régionale. La libéralisation des échanges devra être synchronisée avec les politiques industrielles et tenir compte de la nécessité d'ajouter de la valeur aux produits africains. Conjointement avec la Banque mondiale et la CNUCED, la CEA étudie les mesures à adopter afin de renforcer le rôle du secteur privé. En ce qui concerne la stabilisation des produits de base, la Commission a proposé la création d'un fonds pour les produits de base au sein de la Banque africaine de développement (BAfD). Lors d'une réunion tenue à Washington, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) ont étudié avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) la possibilité d'intégrer un certain degré d'automatisme aux mécanismes de financement des

produits. Il faut espérer que la BAfD poursuivra le dialogue ainsi lancé.

64. **M. Machinea** (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)), se référant à l'observation du représentant de la République islamique d'Iran, déclare que la Commission a, en s'inspirant de l'expérience acquise par la CESAP en matière de tsunamis, entrepris une étude des risques représentés par les catastrophes naturelles dans la région des Caraïbes. La Commission a également entrepris des études spéciales sur la population et le logement, en collaboration avec d'autres fonds et programmes. Elle a mis sur pied au Brésil un programme d'information sur les possibilités de formation du personnel des petites et moyennes entreprises et conseille le Chili, l'Équateur et le Pérou dans leurs négociations au sujet d'un mécanisme de libre-échange avec les États-Unis. En outre, à la demande du PNUD, la Commission fournit une assistance technique à Haïti.

65. **M. Sabbagh** (Observateur de la République arabe syrienne) dit que s'il convient avec le représentant de la CESEAO que l'instabilité politique a un impact néfaste sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région, le problème a été exacerbé par la situation qui prévaut dans les régions qui continuent d'être occupées par des puissances étrangères.

*La séance est levée à 13 h 10.*